

AVIS DE COURSE

Epreuve : **régate de ligue MINIJ-HANSA**
Coupes du Conseil Départemental de la Sarthe
23 et 24 mars 2019

Support/Classe MINIJ, HANSA HANDIVALIDES
Plan d'eau de la Gèmerie 72230 ARNAGE
CLUB NAUTIQUE VAL DE SARTHE
GRADE 5A



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe MINIJ et Hansa.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, par courriel à l'adresse suivante : cnv.sarthe@free.fr ou en ligne sur le site <https://cnvs.jimdo.com/comp%C3%A9tititions/pr%C3%A9-inscription/> au plus tard le 20 mars 2019.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Miniji & Hansa	10€



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
23 mars 2019 de 11h à 14h

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
23/03/2019	14 h 30 entraînement 16 h 00 course d'entraînement	Miniji & Hansa
24/03/2019	10h30	Miniji & Hansa

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées le jour de la course sur le panneau d'affichage salle la caravelle.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront triangle ou trapèze (olympique, super olympique ou banane)

7.2 L'emplacement de la zone de course comprend la totalité du plan d'eau sauf zone de baignade balisée.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 1^{er} au scratch : une coupe.

- 1^{ère} féminine : une coupe.

- 1^{er} handisport : une coupe.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Courriel : cnv.sarthe@free.fr ou 07 51 67 12 87 ou daniel.cartereau@wanadoo.fr

14. ORGANISATION :

Le Président du club organisateur : Daniel CARTEREAU.

Le Président du comité d'Organisation :

Le président du Comité de course : Jacques GIRE.

Le président du jury : Jeanne HERCENT

Commissaire aux résultats : Caroline LAMOUREUX & Alain BONNAMY